

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT D'ALBI
COMMUNE DE CASTELNAU DE LEVIS

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Délégation de fonctions et de signature

Au premier adjoint

Le Maire de la commune de Castelnaud de Lévis

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire, sous sa surveillance, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Patrice DELHEURE en qualité de Maire ;

Vu la délibération n° du conseil municipal du 20 mars 2026 portant création de 3 postes d'adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Monsieur COLLADO François en qualité de 1^{er} adjoint au Maire** ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur COLLADO François, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant le recours gracieux du 11 mai 2026 portant retrait de l'arrêté 09_2026 de délégation au premier adjoint ;

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales M COLLADO François en qualité de 1^{er} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivant : patrimoine immobilier et services municipaux.

A ce titre, Monsieur COLLADO est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'exercer les fonctions et les missions suivantes :

En matière de patrimoine immobilier :

- gestion et suivi des baux commerciaux, immobilier....
- gestion et suivi des plans de prévention des locaux communaux

En matière des services municipaux :

- Gestion du matériel, équipement, entretien et réparation....
- organisation générale des services municipaux ;

Article 2 : Il est également donné délégation à Monsieur François COLLADO de signer :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation.

Article 3 : Délégation de fonction et signature est également attribuée à Monsieur François COLLADO en cas d'indisponibilité de Monsieur Patrice DELHEURE, Maire pour exercer ses fonctions en matière d'urbanisme.

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Tarn et au Trésorier de la collectivité.

Castelnau de Lévis, le 22 mai 2026

Le Maire,

Patrice DELHEURE



Notifié à l'intéressé

Le : 22/05/2026

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>